

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DÉCISION N° 2023 - 304

Objet : Programmation culturelle saison 2023-2024 du Centre Culturel Baschet
Contrat de cession avec la compagnie MIEL DE LUNE

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

VU le projet de contrat de cession à conclure avec la compagnie MIEL DE LUNE ;

CONSIDERANT l'intérêt de présenter le spectacle VIVANTES ! pour les classes élémentaires de la ville le jeudi 21 mars 2024 à 10 h et 14h30, le vendredi 22 mars 2024 à 10h, ainsi qu'une représentation tout public le mercredi 20 mars 2024 à 15h,

DECIDE de conclure un contrat de cession avec la compagnie MIEL DE LUNE, sise Maison des Associations 60 rue de la Bellefeuille à Boulogne-Billancourt (92100) pour le spectacle susmentionné.

DIT que la commune versera à la compagnie un montant total de 6 582 € TTC dont le règlement s'effectuera comme suit : 30 % du prix de cession TTC soit 1 800 €, à la signature du présent contrat et le solde soit 4 782 €, à l'issue des représentations.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **30 NOV. 2023**

Le Maire



Sophie RIGAUULT

Publication en ligne le : **30 NOV. 2023**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.